



Numéro de l'acte	2022-110-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N°2022-110

URBANISME : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION F-1467

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

Le conseil municipal,

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-53, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement

Considérant que la parcelle cadastrée section F-1467, située entre le 13 et le 15 rue de Strasbourg, d'une contenance de 83 m², est un terrain nu appartenant à la Commune d'Arques mais est occupée et entretenue par les propriétaires du bien situé 15 rue de Strasbourg, cadastré section F-1337, appartenant à Madame et Monsieur Alwin BILL

Considérant que, par courrier en date du 28 juin 2022, Madame et Monsieur Alwin BILL manifestaient leur intérêt pour acquérir cette parcelle

Considérant l'avis des domaines en date du 28 septembre 2022 portant la valeur domaniale de la parcelle cadastrée section F-1467 à 830 €

Considérant l'avis favorable de Madame et Monsieur Alwin BILL pour acquérir la parcelle cadastrée section F-1467 à un montant de 830 €

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : CEDE la parcelle cadastrée section F-1467, d'une contenance de 83 m², sise rue de Strasbourg, à Madame et Monsieur Alwin BILL, au montant de 830 € (huit cent trente euros)

ARTICLE 2 : DIT que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs

ARTICLE 3 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents

ARTICLE 5 : INSCRIT cette recette au budget 2022

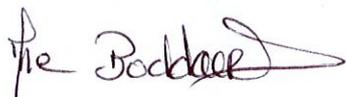
ARTICLE 6 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

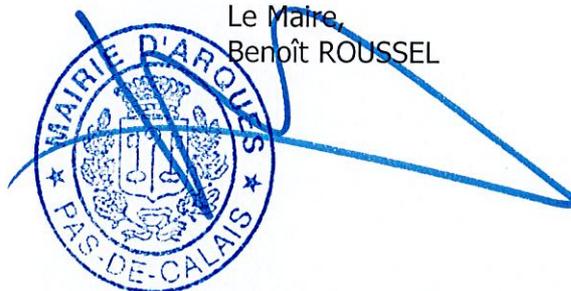
- Votes favorables **21**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **0**

Fait à ARQUES
Le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.